



Titre **P**rofessionnel d'**E**nseignant de la **C**onduite et de la **S**écurité **R**outière

Une formation de 9 mois pour se reconvertir et accéder à une profession enrichissante, un emploi stable et de nombreuses perspectives d'évolution.

Prérequis

Pour entrer en formation :

- Être titulaire du permis B,
- Maîtriser la langue française, aucun niveau scolaire minimum n'est obligatoire.

Pour enseigner :

- Ne plus être en période probatoire.
- Valider une visite médicale spécifique.
- Avoir un casier judiciaire vierge de certaines condamnations

Les objectifs de la formation

- Acquérir les compétences nécessaires pour former des apprenants conducteurs.
- Savoir concevoir et mettre en œuvre une action de sensibilisation à la sécurité routière.

Durée de la formation

Deux « CCP » pour une durée totale de 910 heures en formation + 280 heures en stage, soit 9 mois pour suivre la totalité de la formation (1190h).

- CCP1 « Former les apprenants conducteurs » : 700 heures en centre de formation + 140 heures en stage en école de conduite.
- CCP2 « Sensibiliser les usagers à la sécurité routière » : 210 heures en centre de formation + 140 heures en stage.

Modalités et délais d'accès

- Réaliser une période d'immersion pour valider votre projet de reconversion (une semaine de 35h minimum).
- Réussir les tests de positionnement d'entrée en formation.
- Les délais d'accès ont des durées réglementaires variables en fonction des prescripteurs (jusqu'à 4 mois pour le CPF PTP)

Moyens de la formation

- Quatre salles de formation
- Quatre véhicules « auto-école »
- Une mallette complète d'ouvrages pédagogiques
- Des supports de cours pour l'ensemble des thématiques de la formation

Encadrement

Trois formateurs d'enseignants de la conduite expérimentés

Tarif

9282,00€ (net de TVA).

Contact

02 32 58 74 79
contact@axefor.fr



Axéfor est votre partenaire pour la formation des professionnels de l'enseignement de la conduite.

Des formateurs à votre service.

Formation en groupe, alternant théorie et mises en situation, en lien direct avec les réalités du terrain.

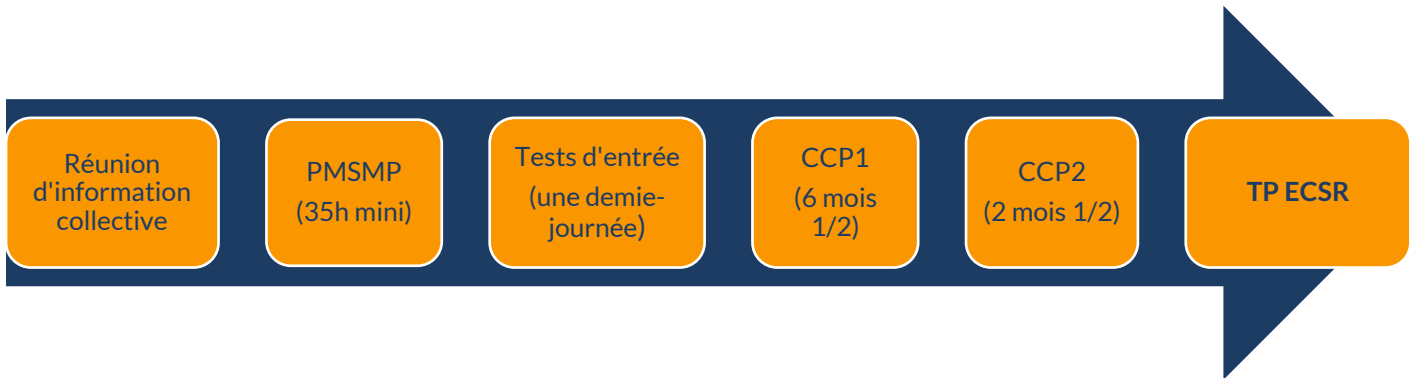
Axéfor

309 rue Jacquard
27000 Évreux

02.32.58.74.79

www.axefor.fr

Chronologie de votre parcours



Premier contact : entretien individuel ou réunion d'information collective

Venez vous renseigner sur le déroulement de la formation et les opportunités professionnelles qui s'ouvrent à vous avec cette qualification : présentation du métier, de la formation, du centre de formation, des dispositifs de financements...

NB : Pour le moment, les locaux d'accueil et de formation ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite, les travaux d'aménagement sont planifiés.

PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel)

- Période nécessaire pour découvrir le métier et évaluer votre envie de l'exercer
- Compléter le formulaire et le transmettre à votre agence « France Travail »
- Immersion obligatoire afin d'établir un dossier de financement public
- Durée minimum utile : 1 semaine ou 35 heures
- Dans l'auto-école de votre choix

Procédure pour la PMSMP, prévoir un délai de 10 jours.

La demande doit se faire en ligne sur <https://immersion-facile.beta.gouv.fr/>

Tests de positionnement d'entrée en formation

Pour intégrer la formation TP ECSR chez Axéfor, vous aurez deux tests et un entretien individuel à réaliser afin d'établir votre positionnement d'entrée, ainsi qu'un entretien individuel :

- Un audit de conduite d'une durée de 30 min avec notre véhicule
- Un entretien individuel
- Un test écrit avec maîtrise de la langue française, compréhension de texte, argumentation, code de la route...

Dans la mesure du possible, ces trois étapes sont réalisées sur la même demi-journée au centre de formation Axéfor.

Recherche de financement

Si tous les indicateurs sont au vert (PMSMP + tests validés), vous passerez à la phase de recherche de financement.

Nous serons présents pour vous guider dans vos démarches selon votre situation professionnelle et à votre écoute.

- Pour les salariés, la formation est éligible au CPF PTP (Projet de Transition Professionnelle) : sans rompre le contrat de travail à durée indéterminée, « Transition Pro » (anciennement « fongecif ») peut financer sous certaines conditions votre formation et votre rémunération.
- Pour les demandeurs d'emploi, France Travail peut financer ou co-financer la formation ;
- Le CPF (Compte Personnel de Formation) peut être mobilisé pour suivre cette formation ;
- Pour les autres situations, nous vous accompagnons dans la construction personnalisée de votre projet

Première partie du cursus, le CCP 1 : Former des apprenants conducteurs

Durée :

- 700 heures en centre de formation et 140 heures en stage en auto-école (selon planning fourni en début de formation)

Compétences visées :

- Savoir enseigner la conduite (pratique) en voiture.
- Savoir transmettre des connaissances (théorie) en salle.
- Connaître et comprendre les contenus réglementaires, la sécurité routière et les fondamentaux pédagogiques.

Objectifs pédagogiques

- Connaître et comprendre les enjeux de la formation à la conduite et ceux de la sécurité routière (compétences transversales liées à l'ensemble du métier et du titre professionnel).
- Préparer et animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger (compétences professionnelles liées au CCP1).
- Préparer et animer une séance collective de formation à la sécurité Routière (compétences professionnelles liées au CCP1).

Outils et supports pédagogiques

Supports de cours à jour, mallette pédagogique contenant divers ouvrages (code de la route, livret d'apprentissage, fiche de suivi, etc...).

Contenus

- Être conscient et faire prendre conscience des responsabilités citoyennes, juridiques et sociales des conducteurs pour adopter des comportements sécuritaires.
- Respecter et faire respecter le code de la route, la réglementation et la sécurité routière.
- Intégrer les principes du développement durable dans l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.
- Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation.
- Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger.
- Animer une séance collective de formation à la sécurité routière.
- Évaluer le degré d'acquisition des compétences des apprenants.
- Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage.
- Repérer les difficultés d'apprentissage et essayer d'y remédier.
- Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels.

Méthodes pédagogiques

- Alternance de méthodes actives (nombreuses mises en situation, étude de cas) et de méthodes expositives (magistrale, interrogative et démonstrative).
- Dans le cadre de la formation des enseignants de la conduite, l'explicitation de ces méthodes est approfondie afin qu'elles s'intègrent dans la pratique professionnelle future.

Modalités d'évaluations

- Evaluations formatives tout au long de la formation (mise en situation, QCM, QRC).
- Evaluation sommative lors de la session de validation « CCP1 ».

Second module, le CCP 2 : Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route

Durée :

- 210 heures en centre de formation et 140 heures en stage en auto-école (selon planning fourni en début de formation)

Compétences visées :

- Préparer et construire une action de sensibilisation à la sécurité routière en tenant compte des besoins d'un commanditaire.
- Auto-évaluer sa pratique professionnelle.

Objectifs pédagogiques

Préparer et animer une action de sensibilisation à la sécurité routière en réponse aux besoins d'un commanditaire (compétences professionnelles liées au CCP2).

Outils et supports pédagogiques

Supports de cours à jour, mallette pédagogique contenant divers ouvrages (code de la route, livret d'apprentissage, fiche de suivi, etc...).

Contenus

- Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation.
- Construire et préparer une action de sensibilisation.
- Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des usagers et de l'environnement.
- Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer.

Méthodes pédagogiques

- Alternance de méthodes actives (nombreuses mises en situation, étude de cas) et de méthodes expositives (magistrale, interrogative et démonstrative).

Modalités d'évaluations

- Evaluations formatives tout au long de la formation (mise en situation, QCM, QRC).
- Evaluation sommative lors de la session de validation « CCP2 ».

Enfin, validation du TP ECSR

Après la validation des deux « CCP », un entretien final avec le jury vous permet de valider le Titre Professionnel.

Votre arrivée dans la profession

Pour enseigner la conduite, une autorisation d'enseigner est nécessaire. Pour l'obtenir, il faut être titulaire du TP ECSR, avoir un casier judiciaire vierge de certaines condamnations et valider la visite médicale (certaines pathologies sont incompatibles avec l'exercice de la profession).

Et éventuellement après la formation...

CCS 2 roues

- Pour élargir son éventail de compétences en devenant enseignant moto

CCS groupe lourd

- Pour devenir formateur de conducteurs routiers, marchandises et voyageurs

CQP RUESRC

- Pour exploiter sa propre école de conduite

Concours IPCSR

- Pour devenir inspecteur du permis de conduire

Taux de réussite

Années	Nombre de candidats présentés	Nombre de candidats reçus	Taux d'insertion (dans les 6 mois suivants)
Sessions 2022	21 candidats formés	20/21 (95%)	19/20 (95%)
Sessions 2023	27 candidats formés	26/27 (96%)	22/26 (85%)
Sessions 2024	13 candidats formés	10/13 (77%)	8/10 (80%)
Sessions 2025	20 candidats formés	19/20 (95%)	16/19 (84%)